

Point sur la coopérative pour le Conseil d'école du 2 mars 2021

La coopérative détiendra 8 763,83 euros sur son compte après traitement de l'annulation du séjour des CE1/CE2.

Les différents crédits depuis le 1^{er} septembre 2020:

- participations volontaires des familles : 555 euros
- vente des photographies scolaires : 872,85 euros
- vente de calendriers personnalisés par les élèves : 731 euros

- dons suite au décès de M. Alain Kulka : 141,44 euros
- remboursement des frais d'hébergement suite à l'annulation du séjour des CE1/CE2 : 2 686 euros

+ 4 985,99 euros

Les différents débits depuis le 1^{er} septembre 2020:

- adhésion à l'OCCE et assurances : 283,14 euros
- achat des calendriers vierges : 144,30 euros
- achat de tissu et petit matériel : 73,06 euros
- achat des livres de Noël : 181,45 euros
- spectacle de magie : 850 euros
- frais de gestion : 7,50 euros

- remboursement des familles suite à l'annulation du séjour des CE1/CE2 : 2 150 euros

- 3 689,45 euros

Soit + 1 296,54 euros sur la période

Projets 2021:

- Sortie pour les classes de MS/GS et GS/CP avec partenariat LPO et transport soit environ 500 euros
- Sorties pour les 3 autres classes